

gouvernement. Le missionnaire reclama contre cette injustice, et fit connaître au gouvernement que les Sauvages en étaient très mécontents. A la suite de cette seconde plainte, Masta fut enfin destitué, et un nommé McDonald fut choisi pour le remplacer.

Furieux de cette destitution, l'apostat ouvrit une autre école dans le village, disant qu'il n'avait pas besoin de l'allocation du gouvernement, parcequ'il recevrait des secours des protestants des Etats-Unis. Dès lors, il annonça aux Sauvages qu'il allait bâtir, dans leur village, une chapelle protestante, avec l'aide d'une riche société des Etats-Unis.

Cette nouvelle fut un nouveau sujet de querelles parmi les Sauvages. Alors, le missionnaire et les chefs adressèrent une requête au gouverneur Gosford, en date du 19 décembre 1835, demandant du secours pour s'opposer à l'exécution du projet de Masta. Voici ce que les Sauvages exposaient au gouverneur :

“ Que par acte de concession, en date du 13 août 1700, passé devant Mtre Adhémar et son confrère, notaire, dame Marguerite Hertel, veuve Jean Crevier, concéda et accorda à la nation abénakise une demi-lieue de terre de front, laquelle est plus amplement désignée dans le dit acte, dont vos suppliants soumettent une copie à Votre Excellence.

“ Qu'une des clauses du dit acte est conçue dans les termes suivants : “ Pour en jouir (de la dite demi-lieue) par les dits Sauvages pendant tout le temps que la mission que les Pères Jésuites y vont établir pour les dits Sauvages y subsistera, et la dite mission cessante, la dite demi-lieue présentement concédée, en l'état que les terres seront alors, retournera à la dite dame Crevier ès dit nom et au dit sieur son fils ou à leurs héritiers ou ayant cause.”

“ Que le nommé Pierre-Paul Osunkhirhine, connu